

Date de transmission de l'acte: 30/09/2025

Date de réception de l'AR: 30/09/2025

009-210902490-DE\_027\_2025-DE

AGEDI

République Française  
Département : ARIEGE  
Arrondissement : Pamiers  
**ROQUEFIXADE - Commune**

Séance du vendredi 26 septembre 2025

### Délibération N° DE\_027\_2025

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 9                                      | 7        | 7          |
| Date de la convocation :<br>16/09/2025 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 6                                      | 0        | 1          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Marc Vallve, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés :

Absents et Excusés : Nicolas Connord, Paul Perilhou

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Marc Vallve est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

#### **Objet : Avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement**

**Vu l'article 9.2 des statuts du SMDEA**, relatif aux modalités de mise en œuvre de la modification complexe des statuts du SMDEA ;

**Considérant** que lors de l'Assemblée Générale du SMDEA en date du 20 juin 2024, il a été voté à l'unanimité la procédure de modification complexe des statuts du SMDEA,

**Considérant** que l'ancienneté des statuts du SMDEA nécessite une refonte globale afin de correspondre aux évolutions réglementaires et institutionnelles,

**Considérant** que le SMDEA doit procéder à la consultation de l'ensemble de ses membres afin qu'ils produisent un avis sur ladite modification de ses statuts,

**Considérant** qu'un recensement des avis sera présenté aux Assemblée Générale le 18 décembre 2025 pour vote desdits statuts,

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

### **DÉCIDE**

**D'approuver** les nouveaux statuts du SMDEA et donner un avis favorable à leur mise en place selon la procédure convenue.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier  
Président de séance



Marc Vallve  
Secrétaire de séance

DE\_027\_2025